



# Le Chèque-Formation

Le Chèque-Formation Langues  
Le Chèque Formation Eco-climat

Une formule simple et rapide pour former vos collaborateurs à coût réduit.



Branchez-vous sur l'emploi

La formation est bien souvent l'une des clefs du développement de l'entreprise mais il est parfois difficile de concilier production et formation. Pour ce faire, le Forem vous propose 3 dispositifs avantageux : le Chèque-Formation, le Chèque-Formation Langues, le Chèque-Formation Eco-climat.

### Quelques exemples de formations

- Avec le Chèque-Formation : informatique, habilitation gaz, découpe de légumes, ...
- Avec le Chèque-Formation Langues : anglais, italien, japonais, espagnol, ...
- Avec le Chèque-Formation Eco-climat : panneaux photovoltaïque, audit énergétique, isolation écologique, ...



## Formalités :

### 1<sup>ère</sup> étape : inscription

Vous complétez la fiche d'inscription ainsi que la déclaration sur l'honneur et vous les renvoyez au service Chèque-Formation du Forem.

Ces fiches sont accessibles sur le site [www.leforem.be](http://www.leforem.be). L'inscription, annuelle, permet de vérifier si l'entreprise ou l'indépendant entre dans les critères d'obtention des subsides de la Région wallonne.

Toute demande est soumise à l'accord du Forem, coordinateur du dispositif, dans la limite des budgets disponibles.

### 2<sup>ème</sup> étape : commande

Dès réception de votre confirmation d'inscription, vous passez votre commande de chèques en effectuant un paiement sur le compte bancaire de Sodexo, émetteur désigné.

Les chèques sont disponibles dans votre portefeuille virtuel dès réception du paiement.

Le montant à verser doit correspondre au nombre de chèques souhaités (un chèque par heure de formation par travailleur).

Consultez votre centre de formation pour connaître le nombre de chèques nécessaires pour suivre la formation choisie.

### 3<sup>ème</sup> étape : formation

Vous remettez un code d'utilisation – correspondant au nombre d'heures de formation suivies – et votre numéro d'autorisation client à l'opérateur de formation.

## Un dispositif avantageux

Un Chèque correspond à une heure de formation par travailleur. La Région wallonne accorde un subside de 15 € par chèque. C'est pourquoi, pour un Chèque Formation d'une valeur de 30 €, le prix d'achat du chèque est fixé à 15 € pour l'entreprise.

Le nombre de Chèques que vous pouvez obtenir varie selon le type de chèque et la taille de votre entreprise.

Taille de l'entreprise	Chèque-Formation par an	Chèque-Formation Langues par an	Chèque-Formation Eco-climat par an
Indépendant/Entreprise unipersonnelle	100	25	200
2 à 50 travailleurs*	400	100	200
51 à 100*	600	150	200
101 à 200*	700	175	200
201 à 250*	800	200	200

\* Equivalent Temps plein selon l'ONSS

## Des centres de formation rigoureusement sélectionnés

Pour permettre de suivre des cours de qualité, des centres de formation ont été agréés au terme d'un audit de certification. Ils vous proposent plus de 13 000 modules de formation de qualité dans 20 domaines différents.



## Quelles entreprises peuvent bénéficier du Chèque-Formation ?

Les PME ayant un siège principal d'activités en région wallonne de langue française et les indépendants à titre principal.

## Quels sont les travailleurs concernés ?

Le travailleur lié par un contrat de travail, le travailleur intérimaire, l'indépendant à titre principal, le conjoint aidant de l'indépendant à titre principal.

## Un dispositif simple et flexible

Le dispositif est entièrement virtuel, ceci afin de vous permettre de gérer encore plus facilement votre dossier et portefeuille de chèques à partir d'Internet ou d'un téléphone.

## Une question relative au Chèque-Formation ?

Service Chèque-Formation

Tél. : 071/20 63 78 - Fax : 071/20 67 62

chequeformation.siegecentral@forem.be

www.leforem.be

## Vous recrutez, vous formez ou vous souhaitez bénéficier d'autres avantages financiers ? Contactez les Conseillers en ressources humaines.

- Région d'Arlon : 063/67 03 63
- Région de Charleroi : 071/23 06 20
- Région de Huy : 085/27 08 47
- Région de La Louvière : 064/27 98 54
- Région de Liège : 04/229 11 70
- Région de Mons : 065/40 93 05
- Région de Mouscron : 056/85 58 28
- Région de Namur : 081/48 69 49
- Région de Nivelles : 067/28 08 85
- Région de Tournai : 069/88 29 45
- Région de Verviers : 087/59 03 75